

**Orientation****6/14****CLAP****FICHE N°241 i****Version : 4****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Soudage

Assemblage permanent

Qualification

Mode opératoire d'assemblage permanent

QMOS

**Référence directive :**

Annexe I § 3.1.1- 97/23/CE

Annexe I § 3.1.2- 97/23/CE

**Accepté par le GTP :****19/01/2005****Accepté par le CLAP :****19/01/2005****Sujet :** EES Fabrication –Soudage sur une partie soumise à pression**Question :**

Toute opération de soudage sur une partie soumise à la pression doit-elle nécessiter une qualification des modes opératoires de soudage et une qualification des soudeurs/opérateurs

**Réponse :**

Oui, lorsque la soudure peut être à l'origine d'un risque dû à la pression sur la partie soumise à la pression.

Exemples d'opérations de soudage pour lesquelles une qualification est exigée en application de l'annexe I paragraphe 3.1.2 :

- 1) Soudage d'une oreille de levage sur une enceinte sous pression;
- 2) Soudage d'une pièce rapportée sur un corps de robinet;
- 3) Soudage d'éléments de renforcement de piquages ;
- 4) Réparation par soudage sur une enceinte avant mise sur le marché
- 5) Soudures importantes sur une pièce moulée en cours de fabrication.

Exemples d'opérations de soudage pour lesquelles une qualification est exigée en application de l'annexe I, paragraphe 3.1.2, à moins que l'analyse de risque démontre qu'il n'y a aucun danger du fait de la pression

- 6) Soudure peu importante sur une pièce moulée en cours de fabrication;
- 7) Rechargement (beurrage) d'une plaque tubulaire;
- 8) Revêtement par fusion sur une enceinte sous pression (revêtement anti-corrosion, anti-usure, etc )

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 6/14 (19/01/2005).